

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-MARNE

Département de la HAUTE-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	SEANCE DU 23 MARS 2026
N° 2026-08	<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u> Vote du Budget Primitif 2026

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Le 23 mars 2026, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 9 mars 2026.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Michel LAMBERT, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Philippe FREQUELIN a donné procuration à Monsieur Joël AGNUS
Monsieur Jean-François VAN HOORNE a donné procuration à Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Philippe FREQUELIN, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Monsieur Gérard LENE, Monsieur Jean-François MARECHAL.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,
 Vu les dispositions de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé lors de la dernière réunion du conseil d'administration, le 27 janvier 2026,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

De voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit.

Recettes d'investissement

Code	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 824,00	8 824,70	4 775,00
10222	FCTVA	8 824,00	8 824,70	4 775,00
001	Excédent d'investissement reporté	125 524,27	125 524,27	92 321,50
001	Excédent d'investissement reporté	125 524,27	125 524,27	92 321,50
021	Virement de la section de fonctionnement	26 156,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	26 156,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 884,20	37 384,20	38 523,14
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	4 500,00	0,00
2805	Concessions & droits similaires, brevets, licences.	0,00	0,00	7 080,00
281311	Bâtiments administratifs	17,40	17,40	17,40
281352	Bâtiments privés	147,00	147,00	147,00
28181	Install.générales,agencement & aménagements divers	4 820,48	4 820,48	4 820,35
281828	Autres matériels de transport	14 778,12	14 778,12	13 081,81
281838	Autre matériel informatique	8 357,73	8 357,73	8 357,25
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 073,42	3 073,42	3 082,57
28188	Autres	1 690,05	1 690,05	1 936,76
	Total investissement	193 388,47	171 733,17	135 619,64

Dépenses d'investissement

Code	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00	21 240,00	19 400,00
2051	Concessions et droits similaires	45 000,00	21 240,00	19 400,00
21	Immobilisations corporelles	122 232,47	32 015,67	116 219,64
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	67 759,64
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00
2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	10 000,00	0,00	3 000,00
21828	Autres matériels de transport	48 832,47	28 129,00	12 000,00
21838	Autre matériel informatique	12 000,00	116,38	8 300,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 800,00	1 740,60	16 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 600,00	2 029,69	9 160,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 156,00	26 156,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	26 156,00	26 156,00	0,00
	Total Investissement	193 388,47	79 411,67	135 619,64

Recettes de fonctionnement

Code	Libellé	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
013	Atténuations de charges	5 000,00	9 929,45	6 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00	9 898,68	6 000,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0,00	30,77	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 464 000,00	1 388 302,40	1 441 000,00
706881	Cotisations obligatoires	360 000,00	355 226,70	355 000,00
706882	Cotisations additionnelles	430 000,00	421 831,67	422 000,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	31 000,00	30 808,66	31 000,00
706888	Autres	412 000,00	393 450,67	461 100,00
70848	aux autres organismes	222 000,00	174 933,51	160 900,00
708771	conseils de discipline	3 000,00	5 996,32	5 000,00
70878	par des tiers	6 000,00	6 054,87	6 000,00
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.& vente ouvrages)	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 696,00	3 022,74	0,00
744	FCTVA	2 796,00	2 796,69	0,00
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi	900,00	226,05	0,00
747888	Autres	5 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 160,00	19 984,53	18 600,00
75888	Autres	20 160,00	19 984,53	18 600,00
77	Produits spécifiques	8 400,00	8 103,76	100,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	8 400,00	3 603,76	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 500,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 324 111,09	1 324 111,09	1 223 334,69
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 324 111,09	1 324 111,09	1 223 334,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 156,00	26 156,00	0,00
721	Immobilisations incorporelles	26 156,00	26 156,00	0,00
	Total Fonctionnement	2 856 523,09	2 779 609,97	2 689 034,69

Dépenses de fonctionnement

Code	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	871 350,00	334 704,05	669 570,00
6042	Achats prest. de serv.(autres que terrains à amé.)	71 000,00	18 781,18	14 200,00
60622	Carburants	4 500,00	2 781,84	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	95,79	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	545,67	1 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	651,60	1 000,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	4 093,46	6 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	150,00	171,97	200,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	78 000,00	5 712,00	6 630,00
6132	Locations immobilières	200,00	116,76	120,00
61358	Autres	8 000,00	7 996,39	6 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	234 500,00	199 430,49	60 800,00
615221	Bâtiments publics	300,00	0,00	1 000,00
61551	Matériel roulant	4 500,00	1 229,42	3 500,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00	48,50	1 300,00
6156	Maintenance	9 500,00	8 953,39	8 920,00
6161	Multirisques	4 400,00	4 354,92	4 800,00
6168	Autres	4 200,00	3 993,99	4 050,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	4 194,60	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	15 678,43	17 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	2 000,00	0,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	60,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils...	250,00	198,90	250,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00	0,00	100,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	4 345,20	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	800,00	120,00	2 000,00
6233	Foires et expositions	600,00	0,00	500,00
6234	Réceptions	5 000,00	4 346,48	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	941,40	4 000,00
6238	Divers	5 000,00	6 640,15	6 000,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extér. à la coll.	250,00	273,76	300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	6 008,03	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	4 858,03	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	6 913,17	7 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 500,00	4 235,00	5 000,00
62878	A des tiers	60 000,00	1 933,53	60 000,00
6288	Autres	312 600,00	15 000,00	415 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	0,00	0,00

Code	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 511 850,00	1 050 195,58	1 487 302,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	374,55	1 000,00
6331	Versement mobilité	3 600,00	3 362,66	3 500,00
6332	Cotisations versées au FNAL	500,00	511,08	500,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	6 400,00	5 925,92	6 100,00
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	1 900,00	1 778,12	1 900,00
64111	Rémunération principale	418 000,00	305 464,82	306 000,00
64112	Suppl. fam. de traite. & indemnité de résidence	4 800,00	4 120,92	4 200,00
64113	NBI	4 300,00	3 635,68	3 600,00
64118	Autres indemnités	102 000,00	95 217,30	95 000,00
64131	Rémunérations	196 500,00	226 957,24	240 600,00
64132	Suppl. familial de traitement et indem. de résid.	1 000,00	78,12	100,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	2 658,49	0,00
64138	Primes et autres indemnités	62 000,00	50 938,01	56 000,00
6415	Congés payés	1 500,00	1 315,76	1 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	134 000,00	126 351,89	132 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	140 500,00	129 855,65	142 500,00
6454	Cotisations aux ASSE DIC	12 500,00	11 338,49	12 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	55 724,66	56 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 300,00	5 511,22	9 202,00
64731	Versées directement	4 900,00	4 414,40	300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	140,00	300,00
6478	Autres charges sociales diverses	16 000,00	14 520,60	15 000,00
6488	Autres	348 000,00	0,00	400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	362 210,00	133 991,45	427 210,00
65311	Indemnités de fonction	44 000,00	43 407,00	44 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 000,00	4 917,46	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 900,00	1 823,28	1 900,00
65748	Autres personnes de droit privé	9 200,00	9 200,00	9 200,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	2 100,00	3 464,23	2 000,00
65818	Autres	71 000,00	71 177,03	65 100,00
65888	Autres	230 010,00	2,45	300 010,00
67	Charges spécifiques	52 072,89	0,00	66 429,55
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	52 072,89	0,00	66 429,55
023	Virement à la section d'investissement	26 156,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	26 156,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 884,20	37 384,20	38 523,14
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	4 500,00	0,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	32 884,20	32 884,20	38 523,14
	Total fonctionnement	2 856 523,09	1 556 275,28	2 689 034,69

Ce budget, une fois voté, dans le respect de la nomenclature M 57, sera mis en œuvre tout au long de l'année 2026, en prévoyant notamment le remboursement de la quote-part due à la CCI (travaux prévisionnels sur la toiture du bâtiment), la mise en œuvre des prestations ACFI (notamment avec la Région, le Département et le SDIS), et la poursuite des actions déjà mises en œuvre depuis plus ou moins d'années (carrière, RSU, RGPD, accompagnement au recrutement...).

Les missions obligatoires des CDG, correspondant à la cotisation de 0.8% de la masse salariale des collectivités affiliées, sont réparties ainsi :

❶ Les missions habituelles obligatoires suivantes sont rattachées nécessairement à un niveau régional ou inter régional, bien qu'elles soient réalisées par chaque Centre de Gestion pour l'ensemble des collectivités de son département (affiliées ou non au CDG) :

- 1° L'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B ;
- 2° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C ;
- 3° La prise en charge, dans les conditions fixées par les sections 2 et 3 du chapitre II du titre IV du livre V et par l'article L. 561-1 du code de la fonction publique des fonctionnaires de catégories A et B momentanément privés d'emplois ;
- 4° Le reclassement, selon les modalités prévues aux sections 1 et 2 du chapitre VI du titre II du livre VII relative au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de

leurs fonctions, des fonctionnaires de catégories A et B devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

5° La gestion de l'observatoire régional de l'emploi ;

6° La mission générale d'information sur l'emploi public territorial définie au 7° de l'article L. 452-35 du code de la fonction publique,

7° La publicité des listes d'aptitude établies en application de la sous-section 2 de la section 4 du chapitre V du titre II du livre III du code de la fonction publique,

8° L'aide aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité ;

9° Une assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2 ;

10° La désignation d'un référent laïcité prévu à l'article L. 124-3 ;

11° Une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite, dans des conditions assurant leur fiabilité.

❷ Les missions obligatoires, toujours réalisées par chaque Centre de Gestion ne sont pas, juridiquement ni financièrement, rattachées à une coordination régionale ou inter régionale : Elles sont également assurées pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées ou non.

- L'établissement et la publicité des listes d'aptitude établies en application :

a) De la sous-section 2 de la section 4 du chapitre V du titre II du livre III ;

b) De la section 3 du chapitre III du titre II du livre V relative à la promotion interne au sein de la fonction publique territoriale ;

- La publicité des créations et vacances d'emplois de catégorie C ;

- La prise en charge, dans les conditions fixées par les sections 2 et 3 du chapitre II du titre IV du livre V et par l'article L. 561-1 du code de la fonction publique, des fonctionnaires territoriaux momentanément privés d'emploi de catégorie C ;

- Le reclassement des fonctionnaires de catégorie C devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, selon les modalités prévues aux sections 1 et 2 du chapitre VI du titre II du livre VIII du code de la fonction publique,

- L'organisation des concours et examens professionnels d'accès aux cadres d'emplois de catégories A, B et C relevant des filières administrative, technique, culturelle, sportive, d'animation, de police municipale et de sapeurs-pompiers professionnels,

- Une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées, pour l'ensemble des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1, pour les agents territoriaux et pour les candidats à un emploi public territorial (exemple du forum de l'emploi du 15 mars dernier),

- L'Accompagnement à l'Elaboration du Projet Professionnel (APEPP) : mission opérationnelle et mise en œuvre depuis 2020,

- Le fonctionnement des comités sociaux territoriaux dans les cas et conditions prévus par le titre V du livre II et, le cas échéant, pour participer aux négociations et conclure des accords selon les modalités prévues au titre II du livre II ; le secrétariat des conseils médicaux ;

- Le calcul du crédit de temps syndical et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit dans les cas prévus aux 1° et 2° de l'article L. 214-4 du code de la fonction publique ;

Les missions facultatives (additionnelles et conventionnelles) sont les suivantes :

❸ Pour les seules collectivités qui lui sont affiliées et conventionnées (ou conventionnées uniquement pour les services concernés ouverts aux non affiliés), le Centre de Gestion assure toujours spécifiquement pour elles et leurs agents :

- La gestion des carrières de leurs agents publics : le conseil statutaire, la rédaction des projets d'actes individuels et des instances consultatives (CAP, CCP, CST, FSSSCT), la gestion du secrétariat des conseils de discipline (CAP et CCP), la publicité des tableaux d'avancement établis en application de l'article L. 522-21 du code de la fonction publique ;

- La gestion de l'absentéisme des agents des collectivités affiliées (rédaction des actes, anticipation des situations)
- Des prestations en matière de traitement des dossiers retraite, comprenant notamment les corrections de comptes, les simulations et les liquidations de pensions,
- Le RGPD mis en œuvre depuis 2022
- La médecine de prévention : mission assurée historiquement,
- La psychologue du travail,
- La prévention en matière d'hygiène et de sécurité,
- Les inspections en hygiène et sécurité : mission qui pourra à nouveau être développée, le conseiller en prévention étant dorénavant certifié sur cette mission,
- Un partenariat avec le FIPHFP
- Le conseil en organisation
- Le dispositif de signalement des faits de violence, harcèlement, ...
- Une assistance au recrutement (depuis 2022) et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- La conclusion d'un contrat groupe d'assurance statutaire, dont le nouveau marché est effectif en 2024.
- La conclusion de contrats groupe en matière de prévoyance (2025) et de complémentaire santé (2026) pour les collectivités ayant souhaité se joindre à la démarche
- La mise à disposition temporaire d'agents recrutés par le CDG au profit des collectivités,
- L'organisation de la formation des adjoints administratifs polyvalents avec la région Grand Est, sous réserve de pouvoir disposer de collectivités d'accueil des stagiaires en nombre et répartition géographique sur le territoire suffisant,
- La médiation préalable en matière RH
- La mise à disposition des élus qui le souhaitent d'un référent déontologue dédié à la mise en œuvre de la charte de l' élu local,
- Le calcul et le suivi des indemnités chômage pour les agents ouvrant un droit dans le cadre de l'auto-assurance

Le budget 2026 prévoira, comme retenu lors du débat d'orientations budgétaires et des réunions précédentes du Conseil d'Administration :

- Un remboursement des travaux liée à la quote-part due à la CCI du fait de notre bail emphytéotique pour environ 40 000€,
- Une session de formation d'agents administratifs polyvalents avec le concours de la région Grand Est et le prestataire YSCHOOL
- L'organisation du job dating des 22 et 23 mai 2026,
- Le déploiement de la mission de conseiller en prévention dans les collectivités adhérentes, et de la mission ACFI,
- La mise en place d'un nouveau logiciel pour la gestion de la médecine préventive,
- Le déploiement dans les collectivités qui le souhaitent de l'accompagnement à la réalisation de leur RGPD et leur sensibilisation à leurs obligations en la matière, grâce à l'utilisation d'un nouvel applicatif d'un format plus adapté
- La poursuite de la dématérialisation des dossiers administratifs des agents, démarrée en 2025, grâce à l'appui de l'agent supplémentaire dédié, recruté en 2025.
- La poursuite du déploiement de notre communication (site internet, RDV thématiques avec les collectivités, participation à divers événements en lien avec le renouvellement des mandats locaux, afin de porter l'information auprès de l' élu employeur ...).
- L'organisation et le suivi des différentes échéances électorales qui vont ponctuer l'année

Et de fixer la refacturation des frais de structure à **hauteur de 18€ de l'heure de travail** dans les conventions d'accompagnement individualisé, à partir du 1^{er} avril 2026, eu égard à l'analyse des frais de structure de 2025.

L'année 2026 devra également nous permettre de reprendre le travail avec l'Inter Région aux fins d'identification des missions et de leurs modalités de mise en œuvre au titre de l'inter région Est. Après une période d'incertitude, il s'agit en effet de fixer les flux financiers entre les CDG et l'inter région Est, de telle sorte que la dotation perçue du CNFPT par l'inter région Est ne soit pas uniquement dédiée à la réalisation des concours et au traitement des fonctionnaires momentanément privés d'emplois.

<u>Certifié exécutoire compte-tenu de :</u> - la transmission à Madame la Préfète du Département de la Haute-Marne le - la publication le	Chaumont, le 23 mars 2026 Le Président du Centre de Gestion,  Monsieur Jean-Marie WATREMETZ
--	---